

# COMMUNE DE VICHÈRES

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 7 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard MORAND, Maire.

**Etaient présents** : M. MORAND, M. CHAUMETON, Mme BROTHELANDE, Mme MORAND, Mme DE HAYNIN, M. RICHARDEAU, M. LAUVERGNAT, M. LETOURNEUR, M. BEREAU, Mme MALASSIGNE, M. PATRY.

**Secrétaire de séance** : M. LETOURNEUR.

**Absent** :

-----  
Le dernier compte-rendu est approuvé.

## DÉLIBÉRATIONS

### 1/ DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES DIFFERENTS SYNDICATS

L'ensemble du conseil municipal délibère afin d'établir les représentants des divers syndicats.

**CDC** (Communauté de Commune)

\_Titulaire : M. MORAND Gérard

\_Suppléant : M. CHAUMETON Jean-Claude

**SIRP** (Syndicat Intercommunal Regroupement Pédagogique)

\_Mme MALASSIGNE Mathilde

\_M. LAUVERGNAT Alain

\_M. CHAUMETON Jean-Claude

\_M. BEREAU Stéphane

\_M. LETOURNEUR Christian

**AQUAVAL** (Piscine de Nogent le Rotrou)

\_Titulaire : Mme MORAND Joëlle

\_Suppléant : Mme MALASSIGNE Mathilde

**SIAP** (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Perche)

\_Titulaire : Mme DE HAYNIN Florence

\_Suppléant : M. PATRY Stéphane

**PNRP** (Parc Régional du Perche)

\_Titulaire : M. LAUVERGNAT Alain

\_Suppléant : Mme DE HAYNIN Florence

M. PATRY Stéphane accompagnant

**SDE 28** (Syndicat Départemental d'Energies)

\_Titulaire : M. MORAND Gérard

\_Suppléant : M. CHAUMETON Jean-Claude

**SYNDIVAL** (Syndicat Intercommunal pour la Réalisation de la Zone de Launay et route du Mans)

\_Titulaire : Mme BROTHELANDE Murielle

\_Suppléant : M. LETOURNEUR Christian

**SYVAL** (Syndicat Intercommunal de Développement du Val d'Huisne)

\_Titulaire : Mme BROTHELANDE Murielle

\_Suppléant : M. LETOURNEUR Christian

**SICTOM** (Syndicat Intercommunal Traitement des Ordures Ménagères)

\_Titulaire : Mme BROTHELANDE Murielle

\_Suppléant : M. RICARDEAU Patrick

**SYNDICAT DE LA BERTHE**

\_Titulaire : M. MORAND Gérard

\_Titulaire: M. BEREAU Stéphane

\_suppléant : M. LAUVERGNAT Alain

**SITS** (Syndicat intercommunal pour les Transports Scolaires vers le lycée de Nogent le Rotrou)

\_Titulaires : M. CHAUMETON Jean-Claude

\_Titulaires : M. BEREAU Stéphane

**PAP** (parc d'Activité du perche Eurélien) zone de Luigny.

\_titulaire : Mme MORAND Joëlle

\_Suppléant : M. CHAUMETON Jean-Claude

**EPIC - OFFICE DU TOURISME DU CANTON DE NOGENT LE ROTROU**

\_titulaire : M. LAUVERGNAT Alain

\_Suppléant : M. PATRY Stéphane

## 2/ DESIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

L'ensemble du conseil municipal délibère afin d'établir les nouvelles commissions communales.

### **CHEMINS et TRAVAUX**

\_M. MORAND Gérard

\_M. LAUVERGNAT Alain

\_M. BEREAU Stéphane

\_Mme BROTHELANDE Murielle

-Mme MORAND Joëlle

\_M. PATRY Stéphane

\_M. RICHARDEAU Patrick

\_M. CHAUMETON Jean-Claude

\_Mme DE HAYNIN Florence

### **FINANCES**

\_Mme MALASSIGNE Mathilde

\_M. MORAND Gérard

\_Mme BROTHELANDE Murielle

\_M. PATRY Stéphane

\_M. CHAUMETON Jean-Claude

\_Mme MORAND Joëlle

### **CCAS**

\_M. MORAND Gérard

\_Mme MORAND Joëlle

\_Mme DE HAYNIN Florence

\_Mme MALASSIGNE Mathilde

\_Mme LESIEUR Françoise

\_Mme GAUDRON Elisabeth

\_Mme LECOINTRE Jacqueline

\_Mme CHAUMETON Jacqueline

### **APPELS D'OFFRES**

\_M. MORAND Gérard

\_M. CHAUMETON Jean-Claude

\_Mme BROTHELANDE Murielle

\_Mme MORAND Joëlle

## 3/ INDEMNITE DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire :

Population 326 habitants Taux 17% de l'indice 1015.

## 4/ INDEMNITE DES ADJOINTS AU MAIRE

-Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

-Vu les arrêtés municipaux du 7 avril 2014 portant délégations aux adjoints au Maire.  
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

-en fonction de l'article 2123-24 du CGCT, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire :  
Population 326 habitants.

Indemnité au 1<sup>er</sup> Adjoint, Monsieur CHAUMETON Jean-Claude : 8.91% de l'indice 1015,  
Indemnité au 2<sup>ème</sup> Adjoint, Madame BROTHELANDE Murielle : 6.93% de l'indice 1015,  
Indemnité au 3<sup>ème</sup> Adjoint, Madame MORAND Joëlle : 3.96% de l'indice 1015

## **DIVERS**

### **ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT L'EPANDAGE DE L'EXPLOITATION DE LA GROULIERE A CETON.**

Le maire fait part de l'avis d'enquête publique, concernant l'extension d'un élevage avicole sur la commune de Ceton.

Un cultivateur n'habitant pas la commune, mais exploitant les terres de la Manorière, est intéressé par l'épandage.

A l'unanimité le conseil est contre. Des démarches, dans les semaines à venir seront lancées auprès de la mairie de Ceton.